GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*
ANNÉE 1768. Du Mardi 28 Juin.

AGRICULTURE.

COLONIES ANGLOISES.

ON mande de Quebec que plus de deux cents familles ont été ce printemps s'établir dans l'Iſle du Caſtor, ſituée au milieu du Lac Ontario. Il y a dans cette Iſle une abondante quantité des plus belles fourures qu'on puiſſe trouver dans le Canada.

Nous apprenons par une lettre de Newport dans l'Iſle de Rhode-Iſlande, datée du 4 Avril, que pluſieurs Villes de cette Province ſont convenues enſemble de faire tout ce qui ſera dans leur pouvoir pour faire tomber l'uſage des articles de luxe venants de l'Angleterre, & d'encourager en revanche la culture du lin & le commerce des laines, & ceux qui en fabriquent des étoffes. Les Habitans de Newport, particuliérement, ont pris unanimement le parti de ne plus acheter à l'avenir aucun des articles de luxe mentionnés dans les réſolutions de la Ville de Boſton, & d'encourager les Manufactures domeſtiques. Les Tailleurs de Newport s'étant aſſemblés derniérement, ſont convenus entr'eux de prendre quatre ſols moins par jour pour travailler à des habillemens d'étoffes du pays, que pour en faire d'étoffes venant de l'Angleterre, ils réſolurent pareillement de demander vingt-cinq pour cent de plus qu'à l'ordinaire pour faire aucune eſpece d'habillement de velours, de ſoie ou de drap large dont l'aune couteroit plus de dix shellings.

DE LONDRES, *le 15 Juin.*

La navette ſe vend actuellement 22 ℔ ſterling le laſt à Londres, Hull York & Neucaſtle ſur la Tine. Deux acres de bonne terre nouvelle produiront un laſt, ſi la ſaiſon eſt favorable. Il n'eſt pas beſoin d'engrais, il ne faut qu'écobuer & brûler la terre.

On a importé la ſemaine derniere à Briſtol 198 barils de froment, 3732 boiſſeaux de froment & 955 boiſſeaux de mais, venant de la Virginie; 416 ſacs de fleur de farine, & 160 quarters de from[t] de Dublin.

Prix commun du grain à Londres, le 15 Juin 1768.

Le quarter de 472 liv. de 16 onces.

	shillings.
De Froment	42 à 51
De Drêche	25 à 30
De Seigle	19 à 21
D'Orge	17 à 21
D'Avoine	13 à 17

DE BAYEUX.

M. Biodos, Abbé Commendataire & Doyen des Chanoines & Chapitre de Bayeux, vient de donner de puiſſans ſecours aux pauvres de cette Ville. Peu ſatisfait de ce qu'il avoit fait par lui-même, il a engagé MM. les Chanoines, la Nobleſſe & la Magiſtrature à joindre leurs aumones à celles qu'il avoit fait diſtribuer.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LA ROCHELLE.				ALSACE.				PARIS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Barbezieux.	18*	12		Béfort.	20	8	3	Beauvais.	27	13	7
Cognac.	18	15		Colmar.				Bray ſur Seine	27		
LA ROCHELLE.	23*	16		Haguenau.	19	17	4	Brie C. Rob.	28		
Marennes.	22	10		Landau.	15*	11	10	Compiegne.	31	13	
St. Jean d'Angely.	19	6	10	Scheleſtat.	22*			Corbeil.			
Saintes.	19	17	6	STRASB.	20			Coulomiers.	29		
				wiſſembourg.	16			Dreux.	21*	9	9
								Etampes.	25	6	3
								Fontainebl.	27		
								Joigny.	22	15	
								Mantes.	25	4	4
								Meaux.			
								Melun.	30		
								Montereau.	23	11	
								Montlhery.	26		
								Nogent.	24	12	
								Pontoiſe.	29	10	
								Provins.	32*	8	
								Roſoi.			
								S. Florentin.			
								S. Ger. en L.	26		
								Senlis.	28	12	
								Sens.	26		
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	20	9	6	From. le ſep.	18	19	6	From. le ſep.	26	18	8
Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		3	6
Avoine le ſ.	9	10	6	Avoine le ſ.	6	3	7	Avoine le ſ.	12	19	3
Foin le q.	3	19	6	Foin le q.	1	13	10	Foin le q.			
Paille le q.	1	19	6	Paille le q.	1			Paille le q.			

SECRET

Pour détruire les Courtillieres.

J'ai trouvé dans une des Gazettes d'Agriculture, *&c.* que le baume de ſoufre ſuffiſoit, non pour faire mourir, mais pour faire ſortir d'un terrein les courtillieres, en le mettant dans de petits pots enterrés à la profondeur d'un fer de bêche & couverts d'une petite planche ; la doze de chaque pot eſt une cuillerée à café. Voilà, je crois, ce qui étoit dit dans votre Gazette. En conſéquence j'avois négligé d'employer ce qui me reſtoit d'une drogue liquide dont on m'avoit donné la recette ; j'en avois cependant fait uſage avec ſuccès en la mêlant avec de l'eau pour arroſer le fond des couches lorſqu'on en enleve le terreau, car c'eſt là où ſe retirent ordinairement les courtillieres. J'ai donc abandonné cette compoſition pour me ſervir du baume de ſoufre ; mon Domeſtique qui

l'avoit placé ſuivant mes ordres, s'impatienta de voir qu'au bout de quinze jours ce baume ne faiſoit rien, il a eu recours à ce qui reſtoit de la liqueur dont je viens de parler. Pour s'en ſervir utilement, il faut ſuivre avec le doigt la trace de la courtilliere, & lorſqu'on trouve un trou qui va en profondeur, on en pétrit les bords, & l'on met dedans un peu de la liqueur qu'on précipite avec de l'eau; la courtilliere ſort promptement & expire en une ou deux minutes après; lorſqu'autour de ce trou on trouve circulairement, de la largeur d'une bouteille ou plus, une trainée ou paſſage de l'animal, on découvre à 2 ou 3 pouces de profondeur une motte dans laquelle eſt un nid très-rond rempli d'œufs; c'eſt un ſigne certain que c'eſt la femelle qui eſt dans le trou, & ſouvent le nid ſe découvre avant le trou; mon domeſtique a remarqué avec quelque ſurpriſe, que ce nid étoit plein de tous côtés, & qu'il falloit que la courtilliere y fît ſon trou toutes les fois qu'elle y alloit pondre; il s'eſt confirmé dans cette idée pour avoir vu des nids peu garnis d'œufs, & pour en avoir apperçu dans le corps des femelles: il a trouvé des trous ſans nid, mais il a remarqué en même-temps que la courtilliere qui venoit d'expirer étoit mâle, & qu'elle étoit moins groſſe & moins longue que la femelle. Pour rendre cependant juſtice à l'inventeur du baume de ſoufre, j'ajouterai que n'ayant plus de mon ancienne liqueur, j'ai employé le baume de ſoufre de la même façon que ma liqueur. La courtilliere eſt ſortie plus vîte & elle eſt expirée très-promptement: tout le ſecret conſiſte donc à trouver le trou de la courtilliere; je le dois aux ſoins de mon Laquais, ainſi que la découverte des nids & leur deſtruction, objets qui doivent ſatisfaire les Cultivateurs. J'obſerve que quand le trou eſt profond, la courtilliere n'a pas la force de ſortir & meurt en chemin; c'eſt une choſe dont je me ſuis convaincu en cherchant avec la bêche; il faut encore remarquer que la courtilliere, ſur-tout le ſoir, reſte entre deux terres, & qu'alors elle eſt hors de ſon trou.

Je puis aſſurer qu'en moins de 12 jours mon Laquais a détruit plus de 200 nids & plus de 300 courtillieres, dans le potager ſeulement; j'avoue qu'un Jardinier ne peut s'occuper d'un ſoin qui prendroit tout ſon temps; mais lorſqu'il voit un plant coupé & qu'il faut le remplacer, il doit chercher le trou & ſe ſervir du baume & de l'eau, l'un & l'autre doivent toujours être à ſa portée; il peut, les Fêtes & Dimanches, avec ſes garçons, faire une chaſſe ſi utile pour eux; mon laquais s'en occupe continuellement, il y eſt attaché la plus grande partie de la journée, auſſi vient-il de me dire que le gibier devenoit rare; en bon citoyen j'ai cru devoir vous communiquer ce détail.

CULTURE DU CHATAIGNIER,

Par M. Formanoir de Palteau.

Les terres pierreuſes mêlées de ſable, celles qui ſont purement ſableuſes, & les terreins légers, quoique maigres, ſont propres au chataignier. C'eſt de tous les bois celui qui rend le plus de profit, ſoit qu'on le coupe tous les ſix ou ſept ans pour faire du cercle, ſoit qu'on le laiſſe ſur pied ſeize ou dix-huit ans pour faire de l'échalas, du bois à paliſſer & du cercle à cuve. J'en ai vu des arpens produire plus de quarante écus net, quoiqu'ils n'euſſent que ſix feuilles.

Le ſemis de ce bois réuſſit mal dans le terrein dont je viens de parler, ſoit qu'on le faſſe en pepiniere, ſoit qu'on le mette en plein champ. Les mulots, les pies, les geais & les corbeaux enlevent une bonne partie de la chataigne, & ce qui ſort de terre eſt preſque tout détruit par les coups de ſoleil & par la gelée. D'ailleurs ce fruit ſe vend 15 à 20 ß le ſeptier, ce qui rend le ſemis fort couteux. Il faut donc néceſſairement avoir recours au plant. On peut le mettre dans des rigoles, mais cette façon de planter emporte beaucoup de plant qui eſt aſſez cher. De plus, lorſqu'il eſt en plein rapport, il produit de très-groſſes tailles qui ſe nuiroient ſi les arbres étoient plantés trop près les uns des autres; c'eſt pourquoi il eſt à propos de les eſpacer plus que les autres bois. Il eſt eſſentiel, bien avant la plantation, de faire de ſix en ſix pieds ſur tous ſens, de bons trous d'un pied & demi en quarré & d'un pied de profondeur. Il en faudra 1000 à 1100 par arpent.

Auſſi-tôt que la feuille ſera tombée, on fera venir de Lucienne près de Marly, ou de tout autre endroit où il y aura de bonnes

pepinieres, du plant de trois ans. Il coute 5 à 6 ℔ le millier. Il eſt beau à Lucienne à cet âge. On le plantera avec ſoin, & on lui donnera deux labours par an, juſqu'à ce qu'on ſoit content de ſes pouſſes, en obſervant de remplacer tous les hyvers ce qui aura manqué. A ſix ans on les taillera. A douze ans de plantation il donnera quelques profits, & à dix-huit ans on en retirera un aſſez conſidérable.

COMMERCE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 14 Juin 1768.

LE 10 de ce mois les gens de l'équipage du Vaiſſeau de guerre le *Dauphin*, ſe rendirent au Palais de la Reine. Leur objet étoit de demander que leurs gages fuſſent doublés, grace qui a été déjà accordée à l'équipage de ce même Vaiſſeau lorſqu'il fut de retour de ſon premier voyage autour du monde. Mais Sa Majeſté étant alors à Richmond, ils ſont obligés d'attendre une autre occaſion pour remettre leur Mémoire.

Le même jour ce Bâtiment a été déſarmé à Deptford, & ſon équipage a été payé & congédié.

Les Habitans des Iſles nouvellement découvertes, appellées la *terre du Roi George*, font tous leurs outils tranchans de pierres à fuſil bien polies qu'ils ont le ſecret de rendre preſqu'auſſi tranchantes que nos lames d'acier & beaucoup plus durables. C'eſt avec des inſtrumens de cette eſpece, attachés à un manche de bois par des cordes faites de l'écorce intérieure des arbres qu'ils coupent du bois, font des canots & tuent leurs beſtiaux. On a apporté à Londres quelques haches de cette eſpece.

On ſe flatte que la Corvette l'*Hirondelle* aura évité le naufrage ou quelqu'autre accident fâcheux dans la Mer du Sud, & qu'elle aura trouvé la même Iſle que le *Dauphin*, ou quelqu'autre Port où elle aura pu prendre des rafraichiſſemens. On croit qu'elle ne reviendra pas en Angleterre par le couchant, mais qu'elle tirera au Sud pour découvrir le continent, & qu'alors profitant des vents de l'Oueſt qui regnent preſque continuellement dans ces parages, elle prendra ſa route par le Cap Horn, ou par le Détroit de Magellan, & qu'elle ira toucher au Port Egmont dans les Iſles de Falkland, pour s'y procurer des proviſions des Vaiſſeaux du Roi qui y ſont en ſtation.

La Corvette la *Carcaſſe* & le Munitionnaire la *Floride*, ſont arrivés le 10 de ce mois du Port Egmont dans les Iſles de Falkland à Spitead. Cette corvette y avoit été en ſtation pendant deux ans. Elle avoit appareillé d'Angleterre avec la Frégate le *Jaſon*. Ce dernier Bâtiment nous avoit apporté les nouvelles les plus déſagréables, tant du climat que du ſol; mais elles ont été contredites par les Vaiſſeaux qui viennent d'arriver. Ils ont laiſſé au Port Egmont la Corvette le *Swift*, Capitaine *Rayner* & le *Tamer*, Capitaine *Hunt*. Les Officiers & les équipages de ces Bâtimens ſont en parfaite ſanté.

Le *Triton*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, commandé par le Capitaine *Elphinſton*, eſt arrivé heureuſement le 10 de la Chine.

La cargaiſon de ce Vaiſſeau conſiſte en 2600 pieces de toile de Nankin & 2000 pieces de taffetas; 37000 l. de ſoie crue; 365000 l. de thé boé; 20700 l. de thé hyſon, & 168500 l. de thé ſinglo; 7 caiſſes entieres, 63 demi-caiſſes & 1 boite de porcelaine de la Chine & différentes autres eſpeces de marchandiſes.

Le *Norfolk*, autre Vaiſſeau de la Compagnie des Indes orientales, Capitaine *Sandis*, qui a eu ſes mâts endommagés en revenant de la côte de Coromandel & de la Baye de Bingale le 19 Mai, & qui avoit relâché à Lisbonne pour prendre un radoub, eſt arrivé le 13 en bon état aux Dunes, & il a fait auſſi-tôt voile pour la riviere avec le Pilote Indien. Le *Triton* étoit parti des Dunes pour l'Inde le 31 Décembre 1766, & le *Norfolk* le 5 Février 1767.

Le Vaiſſeau *Suédois* de la Compagnie des Indes, qui eſt arrivé le 10 de ce mois à la hauteur de Douvres, a apporté la nouvelle que l'*Europa*, Capitaine *Pelly* étoit entré dans le Port de Sainte-Helene en venant de Bengale.

La Flote de la Baye de Hudſon, compo-

lee du *Roi George*, Capitaine *Sowler*, du *Cheval Marin*, Capitaine *Horner*, & du *Prince Rupert*, Capitaine *Richard*, ayant completé ſa cargaiſon, eſt ſur le point de mettre à la voile pour les Dunes, d'où elle continuera ſon voyage.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 25 Juin 1768.*	MARSEILLE. *le 15 Juin.*	NANTES. *le 16 Juin.*	CADIX. *le 7 Juin.*
Amſterdam, . 54 7 8e	Londres, . . 31 ¼	Amſt. 55	Paris, . . . 77 ½
Londres, . 31 5 8e	Amſt. . . . 54 ¼	Londres, . . 31 ¾	Amſt. . . . . 97 ¼
Hambourg, . 177 ¼	Cadix, . . . 15		Lond. . . . . 40 ¼
Madrid, . . 1 15 4 6	Madrid, . . . 15 7		Madrid. . . au pair.
Cadix, . . . 15 3	Livourne, . . 97		
Livourne, . . 96	Naples . 1 . 86	Flandres, . 57 5 8e	
Lyon, . ¼ à ½ Ben	Gênes, . . . 95 ½		MADRID.
	Paris, . . ½ p ⅝ b.	Hambourg, . 176 ¾	*le 30 Mai.*
	Lyon. P. . ¾ p ⅝ b.		Londres, . 40 ⅛ à ¼
	Montpellier, au pair.		Amſterd. . . 96 ½
	Piaſtres, . . . 49	Paris, . . ¼ p ⅝ p.	Paris, . . 15 9 à 10
			Cadix. ½ à ¾ p ⅝ p aux 1.

LETTRE

De Meſſieurs les Entrepreneurs de la Manufacture Royale de velours de Coton, à Sens.

MESSIEURS,

Nous avons vu dans vos Gazettes des 14 Mai dernier & 4 Juin courant, le récit que vous faites, par rapport aux Commerçans, des traits de friponnerie d'un inconnu, qui, ſur de fauſſes lettres de change, a ſçu dupper ceux qui ont bien voulu s'en rapporter à la bonne foi qu'il paroiſſoit avoir; ce que l'on a vu de différens endroits & du même temps approchant, prouve que le coquin qui a ſubtiliſé le Négociant qui a pris le nom de Pierre, & celui duquel M. François Aertz de Nancy paroît prendre la défenſe, a voyagé, ou a été d'intelligence avec d'autres pour tenter de pareils vols, puiſque le 9 Mars dernier, la même propoſition nous fut faite par un quidam ſe diſant originaire de Normandie, marié, & demeurant à Beauvais, & faiſant le commerce de bas de Sedan. Ce Particulier étoit vêtu de gris, en Payſan, il nous a paru de l'âge de 36 ans environ, figure ronde, taille ordinaire. Il nous propoſa des billets qui paroiſſoient faits par M. Lemercier, rue Greneta à Paris, endoſſés par M. Baron de la même Ville, & de M. Gaudens, Forain; il en avoit un de 1000 ℔ & pluſieurs autres de plus petites ſommes; il nous demandoit deux pieces de velours ſur celui de 1000 ℔, & le ſurplus en argent, ce billet, à ce que nous croyons, étoit payable fin Mars. N'ayant point eu de confiance dans le papier propoſé par un homme de cette eſpece, nous ne lui voulumes rien fournir qu'au préalable le billet ne fût acquité, mais comme ce n'étoit point ſon affaire, il ſe retira, & nous avons ſçu depuis qu'il avoit attrapé un Fabriquant de Villeneuve-l'Archevêque, en lui donnant un deſdits effets lequel a été reconnu faux à l'échéance; il s'eſt dit à Villeneuve, de Clermont en Beauvoiſis.

Si au moyen de ces informations & d'autres que l'on pourroit avoir, il étoit poſſible d'arrêter ce Particulier & de le punir, cet exemple pourroit peut-être empêcher les vols de pareille natu.e.

RÉFLEXIONS

D'un Citoyen ſur notre Agriculture & ſur notre Commerce.

L'agriculture & le commerce marchent d'un pas égal dans le mobile du reſſort politique. Ces deux branches intimement liées ; intéreſſent l'État & en font la richeſſe : la ſageſſe de notre Gouvernement concourt en même-temps à la fécondité de nos productions & au ſoutien de notre commerce. Sa Majeſté même a bien voulu décorer de marques diſtinctives de ſa bonté, les principaux Négocians de ſon Royaume ; (*a*) la liberté du commerce des grains eſt un bien, en ce que ſes bornes lui ſont preſcrites, & qu'elle encourage les Propriétaires & les Cultivateurs à bien cultiver, à engraiſſer & à défricher pour leur propre intérêt, duquel réſulte l'intérêt public ; mais la liberté donnée à notre autre commerce d'importation & d'exportation, eſt très-préjudiciable à nos fabriques : cette liberté eût été un bien, ſi le prohibé n'avoit pas été négligé, & ſi les indiennes étrangeres euſſent payé le droit impoſé ; ce droit ſuffiroit pour nous donner au moins la concurrence avec l'étranger, mais pour le malheur de nos fabriques, l'objet n'a pu être rempli ; ces marchandiſes inondent la France au préjudice de nos fabriques, y jettent une diſcorde conſidérable dans ce genre de commerce, & occaſionnent quantité de banqueroutes.

L'intention qu'on a eue de laiſſer le commerce libre à l'exportation & à l'importation, étoit fondée ſur une réciprocité apperçue par les vérifications annuelles de nos regiſtres d'entrée & de ſortie ; par des relevés on aura trouvé la ſortie plus forte ; mais ce calcul porte à faux : Comment peut-on trouver dans nos Bureaux la valeur & la quantité entrée des marchandiſes prohibées & des indiennes permiſes ? Les premieres ne peuvent être déclarées étant prohibées, & les autres, pour éviter d'en payer le droit ſont dans le même cas ; les relevés annuels ne peuvent par conſéquent en faire mention ; voilà donc une ſupériorité d'importation qui nous coute plus de quarante millions par an en pure perte, & la ruine de nos fabriques ; il eſt à deſirer qu'un tel abus ſoit reprimé pour le bien de l'État, car l'on voit par tout le Royaume, dans les foires, & en évidence dans les boutiques, les trois quarts d'étoffes prohibées & d'indiennes étrangeres contre un quart de celles de nos fabriques. En faiſant obſerver de plus près à l'entrée du Royaume les marchandiſes étrangeres prohibées, & en prohibant les indiennes étrangeres comme elles l'ont été juſqu'en 1759, qu'il n'en entroit pas la centiéme partie de ce qu'il en entre depuis en fraude, alors on verra nos fabriques d'étoffes en tout genre reprendre vigueur, notre main-d'œuvre ſe perfectionner, & notre eſpece circuler dans le Royaume.

(a) *On a vu dans les Papiers publics que le Roi a accordé la nobleſſe à M. Cottin de Fontaine, & à M. Grand Clos-Meſlé.*

SUITE *des Lettres-patentes du Roi, qui accordent à l'Iſle de Cayenne & à la Guyane françoiſe, la liberté de commerce avec toutes les Nations, pendant douze ans.*

ARTICLE NEUF.

Les Capitaines des Navires François qui viendront des Iſles & Colonies Françoiſes, en ladite Iſle de Cayenne, ſeront tenus avant que d'arriver dans le Port, d'arborer une flamme ou marque diſtinctive, telle qu'elle ſera indiquée par les Officiers de l'Amirauté, afin qu'au moment de l'arrivée deſdits Navires, il puiſſe être envoyé à bord, des Commis par le Bureau du domaine, & les Navires François qui iront de Cayenne aux Iſles & Colonies Françoiſes, ſeront également tenus, avant que d'arriver dans le Port de leur deſtination & à trois lieues au large, d'arborer une flamme ou marque diſtinctive, telle qu'elle ſera indiquée par les Officiers de l'Amirauté, afin qu'au moment de l'arrivée deſdits Navires, il puiſſe être envoyé à bord des Commis par le Bureau du domaine.

X. Les Capitaines deſdits Navires François venant des Iſles & Colonies Françoiſes, en ladite Iſle de Cayenne, ſeront tenus, ſous peine de confiſcation des Navires & de leur cargaiſon, & de trois cents livres d'amende, argent de France, de faire au

Bureau du domaine, dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, une déclaration exacte, par qualité & quantité, des marchandiſes de leur chargement, & de repréſenter leurs connoiſſemens & chartes-parties : les Commis qui auront été envoyés à bord, y reſteront, ſoit pour en faire la viſite, ſoit pour empêcher qu'il n'en ſoit rien déchargé ſans un congé ou permis par écrit dudit Bureau ; comme auſſi les Navires François qui partiront de ladite Iſle, ne pourront faire aucun chargement ſans une pareille déclaration, ſans un ſemblable permis, & ſans la préſence, au moins, de deux Commis qui ſigneront leſdits permis, ſoit pour charger ou pour décharger, afin de certifier de l'embarquement ou du débarquement, ſans préjudice de ce qui eſt preſcrit par l'art. IV du tit. X de l'Ordonnance de la Marine de 1681.

XI. Les marchandiſes chargées aux Iſles & Colonies Françoiſes, pour aller en l'Iſle de Cayenne ; & celles chargées à Cayenne pour les Iſles & Colonies Françoiſes, ſeront expédiées par acquit-à-caution ; à défaut de rapport dudit acquit déchargé dans le Port de la deſtination, la caution ſera pourſuivie & condamnée à une amende de trois mille liv. argent de France.

XII. Toutes les amendes & confiſcations ſeront à notre profit, & le produit en ſera verſé dans la caiſſe de la Colonie où elles auront été prononcées, pour être employé aux dépenſes de la Colonie. Si donnons en mandement à notre très-cher & très-amé couſin le Duc de Penthièvre, *&c.*

SOLUTION

De la Queſtion de commerce inſérée dans la Gazette N°. 39.

Si une erreur de calcul peut ſe relever en tout temps, il n'en eſt pas ainſi d'une erreur de fait qui a ſervi à déterminer un tiers, ſur-tout lorſque celui qui s'eſt trompé le premier eſt en faute d'avoir accepté la lettre de charge dont il s'agit, ſans avoir reçu du Tireur l'avis qui ſe donne toujours en pareil cas, puiſque c'eſt cette acceptation ſeule qui a engagé *Pierre* à livrer ſa marchandiſe au ſuppoſé *Antoine* ; or, tous les jours on veut & on peut vendre à un inconnu, & en être payé, même avec de l'argent volé, ſans que pour cela on puiſſe mériter aucun reproche, pourvu qu'on ne ſçache point que cet argent provient d'un vol : mais il n'en eſt pas ainſi d'une caution qui doit ſçavoir pour qui il cautionne, & qui, avant de le faire, doit en être prié : voilà la poſition où ſe trouve *François* ; il eſt ſeul en faute d'avoir accepté ſans avis & ſans priere une lettre qu'il devoit ſuſpecter le premier, puiſqu'il ne devoit pas ignorer que ſa ſignature auroit pu induire un tiers en erreur.

AVIS.

Le ſieur *Maſton*, Pariſien, a inventé un moulin très-propre à moudre le bled, d'une conſtruction ſi ſinguliere, qu'il tourne continuellement ſans le ſecours d'aucun bras, ni même par le moyen du vent, & qui ne s'arrête que quand on veut y faire quelques réparations. Ce moulin peut ſe placer ſur une riviere, dans la plaine, au haut d'une maiſon, & ſur le ſommet d'une montagne. Cette invention ſert auſſi à faire jouer des caſcades ou jets d'eau, dans toutes ſortes d'endroits, même dans ceux qui ſont éloignés des rivieres. Ceux qui ſouhaiteront en faire l'expérience ſeront ſatisfaits de leur curioſité, pourvu qu'ils veuillent faire la dépenſe de 200 # tout au plus pour les frais de l'épreuve. Il eſt ſi aſſuré du ſuccès, qu'il promet à ceux qui avanceront cette ſomme, que leur argent ne ſera pas employé inutilement. *Il demeure à Lyon, chez M. Bouchu, dans l'Arſenal.*

Navires en armement.

DE NANTES, *le 17 Juin 1768.*

Les Navires François la *Ville de Léogane*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tronſon*, Armateur M. *Guillon* ; la *Minerve*, de 300 tonneaux, Capitaine *Moreau*, Armateur M. *Richard* ; le *Voltaire*, de 300 tonneaux, Capitaine *Teſſier*, Armateur M. *Montaudouin* ; le *Neſtor*, de 180 tonneaux, Capitaine *Guilloré*, Armateur M. *Souhigaray* ; la *Récolte*, de 110 tonneaux, Capitaine *Nicolon*, Interprete le ſieur *Van-Neunen*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Léo-

gane, le ſecond & le troiſiéme pour Saint Domingue, & les deux autres pour Marſeille.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires étrangers la *Notre-Dame de Deva*, de 50 tonneaux, Capitaine *Michel-Antoine de Uſtua*, pour S. Sebaſtien, Courtier le ſieur *Gros*; & l'*Attente*, de 100 tonneaux, Capitaine *Abraham Breduis*, pour Amſterdam, Interprete le ſieur *Odiette*.

DU HAVRE, *le 18 Juin.*

Le Navire le *Nouveau Mercure*, de 180 tonneaux, Capitaine *Leclerc*, eſt en charge dans ce Port pour Cadix & Marſeille, & partira vuide comme plein à la fin de Juillet prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes pourront s'adreſſer à Amiens à M. *Barthelemy Midy*; à Paris, à M. *Lemoyne*, Directeur de la Compagnie des Indes; à Rouen, à M. le *Couteulx* & Compagnie, & au Havre, à MM. *Baudry & Boulongne*.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 25 Juin 1768.*

Or de Portugal, à . .	714	à	712	*marc.*
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à	698			
Les guinées à	711			
Ducats à	96	10		
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98			*once.*
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	15		
Piaſtres	48	10		

FINANCES.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 15 Juin 1768.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*		
LE divid. pour les Ac. de la B. à 5 ½ p % .	168 ½		
Annuités conſol. à 3 p %	94		
Annuités réduites à 3 p %	93		
Ann. de 1756 à 3 ½ p % .	98	7	8e.
Nouv. ann. du Sud à 3 p %	92 ½		
Ann. du S. de 1751 à 3 p %	92 ¼		
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 10 p % . .	274		
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p % . .	16 ß		
1768. Annuités à 3 p % *capl.* 1,900,000 l.	95 ½		
1768. Billets de Lot. pour 600000 l. à 10 l.	13H	15 ß	
Long. ann. ſans cap. 1745, 46, 57 & 1761 & 62.	14 ½		*années.*

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Juil.
L'Empereur,	1e.	M.	1
Maupaſſant,	4e.	M.	1
Deſchamps,	5e.	M.	1
Fauveau,	7e.	M.	1
De la charmotte,	30e.	M.	1
Guidy,	34e.	N.	1
De Montal,	46e.	P.	1
Patu,	56e.	P.	1

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
Ac. des Indes. .	1252 ½		1252 ½
Emp. de la Com.	426		426
Prom. à 5 p %. .	15		15
Prom. à 4 p %. .	40		40 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	905		905
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie. .	3 ½		3 ½
Annuités. . .	338	FESTE.	337
Coup. d'An. .	67		67
Emp. de 50 mil.	37		37. 37 ½
Emp. de 30 mil..	38 ½ 39		39
Col. 1759. . .			
Canada. . .	44 ½		44 ½
4e. L. Epoques.	8. 11e 12 ½		8. 12e. 13
Nouette. . .	37. 36 ½		37. 37 ½
Ac. de la caiſſe .	1192 ½		
CONTRATS.			
tirage de la C.			
Bretagne. . .			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 52.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

DU 12 au 17 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, le *Saint Jean Pulchery*, Capitaine *Ervieu*; de Cherbourg, venant de la Martinique en 47 jours, ſur leſquels il en a été 3 de relâche à Cherbourg; la *Mere de Famille*, Capitaine *Leſcen*, du Havre, venant de Saint-Marc en 50 jours; le *Théſée*, Capitaine *le Normand*; le *Marquis de la Pailleterie*, Capitaine *Hamel*, du Havre, venants tous deux du Cap en 45 jours de traverſée, chargés de marchandiſes des Colonies; le *Joſeph*, Capitaine *Jacob la Terre*, de S. Malo; le *Deſir*, Capitaine *Clouet du Buiſſon*, du Havre, venants tous deux de Marſeille, le dernier ayant paſſé à Malaga, chargés de diverſes marchandiſes; la *Marie Flore*, Capitaine *Eudes*, du Havre; la *Louiſe*, Capitaine *Mandret* de l'Iſle Dieu; le *Saint Aignan*, Capitaine *Benard*, de Rouen, venants tous trois de Bordeaux, chargés de vin, de farine & de coton, partie pour le Havre, partie pour Rouen; le *Saint Louis*, Capitaine *le Dos*; la *Marie-Anne*, Capitaine *Bouron*, venants tous deux de la Rochelle, chargés d'eau-de-vie, de farine & de cuirs, dont une partie pour Rouen; le *Duc d'Harcourt*, Capitaine *Poitevin*, de Cherbourg, venant de Cette & de Malaga, chargé de vin, en relâche pour Honfleur; la *Notre-Dame d'Antigoa*, Capit. *del Puerto*, de Bilbao, venant de la Corogne avec des Paſſagers.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 7 Navires François & 7 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Conſtante*, Capitaine *le Grand*, allant à la Martinique, chargé de beurre, bœuf, &c.; la Fregate du Roi l'*Enjouée*, commandée par M. *de Tronjoli*; le *Saint Antoine l'Aventure*, Capitaine *Concy*, allant à Cherbourg avec le reſte de ſon chargement de Cadix; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Barbier*, allant à Redon, chagé de plâtre; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Michaud*; la *Marie Flore*, Capitaine *Eudes*, allants tous deux à Rouen; l'un chargé de bled, l'autre avec le reſte de ſon chargement pris à Bordeaux; l'*Olivier*, Capitaine *Fouaſſier*, allant à Nantes ſur leſt; des Etrangers, l'*Honorée-Marguerite Donavant*, allant à Corck, chargé de douvelles; la *Marie*, Capitaine *Studad*, Anglois, entré de relâche le 15, venant de Boulogne, reparti le 16, allant à Greneſey, chargé de thé; le *Delice*, Capitaine *Pigg*, Anglois, ainſi que les deux ſuivants, la *Primeroze*, Capitaine *Barker*; l'*Anne*, Capitaine *Major*, allants tous trois à Newcaſtle ſur leſt; la *Jeune Anne Buwalde*, Capitaine *Siebes Broers*; le *Jeune Veillinga*, Capitaine *Jottie Ottes*, tous deux Hollandois, allants l'un & l'autre à Bordeaux ſur leſt.

DE LA ROCHELLE.

Exportation.

Il a été exporté de cette Ville, pendant le courant du mois de Mai 1768, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 17278 livres d'indigo, 427291 livres de ſucre brut, 155993 livres de ſucre terré, 212457 livres de ſyrop, 290469 livres de café, 4548 livres de rocou, 8160 peaux de cerfs & chevreuils, 380 peaux d'ours & ourſons, 480 livres de pelleteries communes, 5016 livres de rognons de caſtors, 44831 veltes d'eau-de-vie, 1 barique de cacao, 747 livres de coton & 862200 livres de ſucre en pains.

DE BORDEAUX.

Exportation.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différens Pays Etrangers, tant par terre que par mer, pendant le mois de Mai 1768: ſçavoir;

Par Terre.

Pour *Marſeille*, 207 bariques 5 quarts de ſucre blanc, 10663 livres d'indigo, 52434 livres de café, 7497 livres de cacao; pour *la Suiſſe*,

4990 livres d'indigo, 12757 livres de café, 1454 livres de cacao ; pour l'*Eſpagne*, 8 bariques de ſucre blanc, 8887 livres de café ; pour *Metz*, 1075 livres d'indigo ; pour *Baſle en Suiſſe*, 10247 livres d'indigo, 2176 livres de café ; pour *Caſſel*, 1771 livres d'indigo ; pour *la Savoie*, 6427 livres de café ; pour *Francfort ſur le Mein*, 1965 livres d'indigo ; pour *Nuremberg*, 590 livres dito.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 51 bariques 1 quart de ſucre brut, 653 bariques 10 quarts de ſucre blanc, 15103 livres d'indigo, 495738 livres de café ; 5552 livres de cacao, 7149 livres de rocou, pour *Amſterdam*, 274 bariques de ſucre brut, 294 bariques 4 quarts de ſucre blanc, 3391 liv. d'indigo, 22238 livres de café, 4674 livres de cacao ; pour *Roterdam*, 35 bariques de ſucre blanc, 37450 livres de café, 2821 livres de rocou ; pour *Stockholm*, 154 bariques de ſucre brut, 39 bariques de ſucre blanc, 4016 livres de café, pour *Bayonne*, 60 bariques de ſucre brut, 26 bariques de ſucre blanc, 23247 livres de cacao ; pour *Dantzick*, 23 bariques de ſucre brut, 590 livres d'indigo, 103391 livres de café ; pour *Riga*, 17 bariques 1 quart de ſucre blanc, 245 livres d'indigo, 36048 livres de café, 373 livres de cacao ; pour *Saint-Sebaſtien*, 145 bariques 14 quarts de ſucre blanc, 30075 livres de cacao ; pour *Ulin* en Allemagne, 560 livres d'indigo ; pour *Petersbourg*, 40 bariques de ſucre brut, 235 bariques de ſucre blanc, 315 livres d'indigo, 19762 livres de café ; pour *Stetin*, 15 bariques de ſucre brut, 17 bariques 1 quart de ſucre blanc, 426 livres d'indigo, 65069 livres de café, 1664 livres de cacao ; pour *Breme*, 90 bariques de ſucre brut, 2123 livres d'indigo, 26088 liv. de café ; pour *Revel*, 1 barique de ſucre blanc, 3108 livres de café ; pour *Londres*, 19790 livres d'indigo ; pour *Saint-Ander*, 29 bariques trois quarts de ſucre blanc, 1822 livres de café, 2070 livres de cacao ; pour *Bilbao*, 7880 livres de café ; pour *Gottembourg*, 695 liv. d'indigo ; pour *Enclam*, 1532 livres de café ; pour *Friderichſtadt*, 4089 livres de café ; pour *Lubeck*, 2449 livres dito, 380 livres de rocou ; pour *Dunkerque*, 2030 liv. de cacao ; pour *Chriſtiania*, 7319 livres de café.

Il a été exporté en grains & en farines, dans le même eſpace de temps, pour *Londres*, 324900 livres de froment & 2000 livres de farine ; & pour *Saint-Ander*, 57500 livres de froment.

IMPORTATION.

Du 26 Mai au 6 Juin 1768, il eſt entré à Bordeaux 7 Navires, venants des Colonies ; ſçavoir, les *Quatre-Freres*, de 250 tonneaux, Capitaine *Leonard Cabirol* ; la *Septimanie*, de 200 tonneaux, Capitaine *Laborde*, partis tous deux de la Martinique ; le *Comte de Nolivos*, de 150 tonneaux, Capitaine *Trigiere Laubarede*, parti de la Guadeloupe ; la *Solle*, de 250 tonneaux Capitaine *Lavaud* ; la *Marie-Magdeleine*, de 200 tonneaux, Capitaine *Bardoulin* ; l'*Anne Eliſabeth*, de 180 tonneaux, Capitaine *Louſier*, partis tous trois de Saint Domingue ; le *Bienfaiſant*, de 300 tonneaux, Capitaine *Sueur*, parti de Port-au-Prince, chargé, ainſi que les autres, de marchandiſes des Colonies pour divers Particuliers & Négocians de Bordeaux.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du premier au 6 Juin 1768, il a été exporté de cette Ville, par deux Navires Eſpagnols & 7 François, les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Avillès*, 500 conques de bled d'Inde ; pour *Bilbao*, 30 bariques d'huile de poiſſon, 10 quintaux de liege & 16 milliers de brai ſec ; pour *Villa Vicioſa*, 900 conques de bled d'Inde ; pour *Saint-Ander*, 900 conques de bled dito, & 800 conques de froment ; pour *Lisbonne*, 3000 conques de froment ; pour *la Rochelle*, 40 barils de brai gras & goudron, 100 planches de pin & 46 traques d'avirons ; pour *Nantes*, 80 milliers de réſine & 200 planches de pin ; pour *Fecamp*, 2244 conques de froment.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce Port, & dans le même eſpace de temps, 3 Bâtiments de Lubeck, dont 2 venant de Riſcow & 1 de Morlaix, tous trois ſur leſt, 2 Navires Hollandois ; l'un venant d'Amſterdam avec 125 balles de chanvre & leſt, & l'autre de Rochefort ſur leſt, & 5 Francois, dont 1 venant de Quimper avec 45 caiſſes de ſavon, & leſt en ſable, 3 de Bordeaux avec 60 bariques de ſucre, 5 caiſſes de vin, 500 quintaux de morue, 36 muids & 10 boiſſeaux de ſel, & 1 des Sables d'Olonne, avec 54 muids de ſel.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Mardi 21 Juin.

AGRICULTURE.

Prix commun du grain à Londres, le 8 Juin 1768.

LE quarter de 472 liv. de 16 onces. *shillings.*

De Froment.....	44 à 52
De Drêche.....	26 à 31
De Seigle.....	20 à 22
D'Orge	17 à 22
D'Avoine	13 à 17

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 4 Juin 1768.

VUES RAISONNABLES

Sur l'état actuel du commerce des grains à Londres, & sur ce qui eſt à craindre pour la ſubſiſtance du peuple du ſoulevement actuel des Matelots.

L'ignorance des uns & la méchanceté des autres, ſont cauſe qu'il ſe répand tous les jours de nouveaux bruits également déſavantageux à toutes les perſonnes qui ſe trouvent intéreſſées dans le commerce des bleds. C'eſt ce qui m'a déterminé à éclairer le public ſur l'état actuel de ce commerce.

La conſommation de pain dans cette Métropole étant prodigieuſe, vu la multitude des Habitans, elle ne peut être ſoutenue qu'autant qu'il arrive continuellement des proviſions. De-là vient que le renouvellement ne peut pas être arrêté ſans de grands inconvéniens, & il ne faut pas que nous ſoyons étonnés ſi ſous peu de jours nous voyons cette aſſertion confirmée par l'expérience. En effet, l'interruption de ce commerce qui dure depuis plus de huitaine, mettra bientôt les Boulangers dans le cas de ne plus cuire de pain, & les Meuniers de manquer de farine, car les uns & les autres ne peuvent s'approviſionner de leur néceſſaire, que ces tumultes ne ſoient appaiſés, & qu'on ait rendu au commerce ſa circulation ordinaire; & dans l'état actuel où nous réduit le ſoulevement des Matelots, on ne peut pas enlever un ſeul ſac de farine des quais, ni une ſeule charge de froment d'un vaiſſeau, d'une gabarre ou d'un grenier.

Il y a même ſur la *Tamiſe* des Bâtimens étrangers chargés d'un bled de qualité médiocre qui, (s'il reſte renfermé) pourra s'échauffer & ſe gâter entiérement. Nous épuiſons tous les jours nos proviſions, nos Vaiſſeaux qui devroient nous en apporter d'autres, reſtent ici. Les Meuniers qui ont de la farine au marché, ſe voient dans la néceſſité de la laiſſer dans les Barques dans leſquelles elle eſt venue, ou ſur les quais; & leurs Batteaux ſe trouvent retenus forcément, pendant qu'ils devroient porter ſans ceſſe du bled aux moulins pour entretenir cette ſucceſſion d'approviſionnement dont nous venons de parler. Cette détention des Vaiſſeaux, d'ailleurs augmentant le fret, & occaſionnant la corruption du bled, elle en réduit le prix beaucoup au-deſſous de ſa

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

valeur, au moment de ſon arrivée, & elle ruine abſolument notre crédit au dehors, car ni les Marchands François, ni ceux de Hollande ou d'autre part, ne voudront plus hazarder leurs marchandiſes ſous des conditions auſſi déſavantageuſes, pour nous fournir notre néceſſaire.

Je me contenterai de faire encore deux obſervations ſur le mécontentement général que cauſe la pratique de mettre du bled en magazin dans le temps de l'importation : c'eſt que le bled ſe trouve le plus ſouvent à ſon arrivée en mauvais état, & ne peut être vendu tout de ſuite, ou bien il arrive dans des momens où notre marché régorge de cette denrée, & ne trouve point d'acheteurs, enſorte que les Bâtimens devant être déchargés dans un certain nombre de jours, on n'a point d'autre reſſource que celle de mettre le bled au magazin. Pour peu qu'il ait du débit au marché, ceux qui l'ont en magazin ſont bien aiſes d'en vendre, (car d'une prompte circulation, il réſulte aſſez généralement de grands profits) & empêchent le prix du bled de hauſſer, tandis que ſans cela il augmenteroit infailliblement. Je crois donc que ceux qui voudront juger de cette matiere ſans prévention, regarderont comme une choſe bien indifférente le temps où le bled eſt porté au marché, pourvu qu'il y ſoit porté dans le courant de l'année, puiſqu'il eſt vrai que ce commerce eſt trop étendu pour être ſuſceptible de monopole ; & en effet, en quelque temps qu'on expoſe du bled en vente, il influe toujours en quelque maniere ſur le prix qui, dans notre marché, comme dans tous les autres, & dans toute autre choſe, ne peut dépendre que de la proportion où ſe trouve la quantité, par rapport à la demande, ou plutôt de celle où ſe trouve la demande par rapport à la quantité.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 13 Juin 1768.

Un Fermier du Comté de Kent n'ayant pas voulu porter ſon grain au marché, & voyant qu'il commençoit à ſe gâter, a cru pouvoir en nourrir ſes chevaux, mais ils ont été attaqués d'une maladie nommé *fret*, dont quinze de ſes plus beaux chevaux ſont morts.

Un de nos Correſpondans nous prie d'informer le public, que la farine de riz mêlée avec celle de froment, a le même effet que l'alun pour rendre le pain blanc. Mais il faut plus de temps pour le faire lever.

Depuis quelques jours on a importé à Leith en Ecoſſe 10000 meſures d'excellent froment étranger, & on en attend encore tous les jours une plus grande quantité, ce qui fait eſpérer que le prix de ce grain doit diminuer conſidérablement.

Nous pouvons ajouter aux détails qui ont été donnés de la découverte d'une Iſle dans la Mer du Sud, par le Capitaine Vallace, que l'étoffe dont les Habitans de cette Iſle s'habillent, reſſemble de loin à la toile crue, & de près à du papier ; mais qu'il n'y a que les hommes qui la travaillent & qui la portent.

Nous ſçavons d'ailleurs, que le Capitaine Vallace a tâché de perſuader à quelques-uns des Naturels de cette Iſle, de venir avec lui en Europe, mais qu'ils ont refuſé de quitter leurs amis & leur patrie. Ils ont paru très-fâchés de perdre la compagnie de nos gens, & lorſque le Vaiſſeau a mis à la voile, ils tâcherent d'en empêcher la marche avec leurs Canots.

DE LA ROCHELLE, *le 11 Juin 1768.*

On continue à bien eſpérer de la prochaine récolte, & ſi la vigne n'éprouve pas quelqu'échec inattendu juſqu'à ce jour, on compte ſur une vinée honnête. Les marais ſont hors d'état de ſauner de quelque temps à cauſe des pluies abondantes qui tombent depuis trois ou quatre jours.

CULTURE DU CHARME,

Par M. Formanoir de Palteau. (a)

Quoique le charme ſoit un excellent bois à brûler, & qu'on s'en ſerve utilement pour les ouvrages qui demandent beaucoup de force, on ne s'attache pas à en faire de grandes plantations. Il vient communément dans les vallées dont le terrein eſt chaud &

(a) *Extrait de ſes obſervations, & expériences ſur diverſes parties de l'Agriculture.*

profond, quoique fableux & même pierreux. Comme il craint moins la gelée & les coups de ſoleil que le chêne, il y prend ſouvent ſa place. Il ne produit pas à la vérité autant en groſſeur, mais il l'égale au moins en hauteur, il vient beaucoup plus fourré, & rend autant au Propriétaire.

Si l'on veut en faire de grands ſemis, il faut après avoir récolté la graine, la mettre dans des tonneaux, l'entremêler de lits de ſable fin, préſerver ces tonneaux de la trop grande humidité & de la gelée. Au printemps, cette graine germée en partie, ou diſpoſée à germer, levera aiſément.

Il faut préparer un bon terrein léger, le mettre en bonne culture par pluſieurs labours & herſages; y ſemer au printemps une demi-avoine, la herſer, ſemer enſuite la graine de charme avec le ſable dans lequel elle aura paſſé l'hyver, & la herſer légerement. Si le terrein & le temps ſont favorables, il en levera beaucoup plus qu'il ne faut pour en faire un bois plein: on pourra arracher le ſuperflu & le planter dans les vuides avec le même ſoin que nous demandons pour le chêne.

Il eſt bon d'obſerver que le plant fort, c'eſt-à dire, de la groſſeur du doigt, réuſſit mieux par-tout que le foible, mais ſur-tout dans les terres fortes & peſantes, où ce dernier ne reprend que très-difficilement.

On en fait un très-grand uſage pour les paliſſades des parcs & jardins, il eſt ſupérieur à tous les autres bois, & prend les formes que le Jardinier veut lui donner.

Pour bien planter ce bois en allées, il faut préparer des rigoles; lorſque la terre ſera meuble, les remplir à moitié, y placer ſon plant à 6 ou 8 pouces de diſtance, & le recouvrir de ce qui reſte de terre. Si le fonds eſt médiocre, il ne faut lui donner que 6 pouces de hauteur; s'il eſt excellent, on peut lui donner 7 à 8 pieds; il faut alors que les brins ſoient plus gros & parfaitement chevelus. A quelque hauteur qu'on le plante, il faut lui donner deux ou trois labours par an: j'ai remarqué que plus on le butte en le façonnant, mieux il profite; on ceſſe de le façonner lorſqu'on voit qu'il a parfaitement repris. Si l'on s'apperçoit qu'il languiſſe, on peut l'élaguer contre terre à environ un pied de hauteur, mais ſans l'étêter: je m'en ſuis très-bien trouvé.

Obſervez de n'employer que du plant de graine, celui qui vient de traînée ou de marcotte réuſſit difficilement.

Cet arbre a dans ſa jeuneſſe un ennemi mortel, qu'on nomme le *mon ou ver blanc*, qui eſt le pere du hanneton: il en pele exactement la racine, & donne la mort à l'arbre. Je n'y ai trouvé d'autre remede que de cultiver ſouvent l'arbre, lorſque je m'apperçois du ravage de l'inſecte, & de l'exterminer avec le plus grand ſoin: mais il arrive communément que lorſqu'on voit le mal, il n'eſt plus temps d'y remédier.

On peut encore imbiber la terre d'une décoction de ſuie, ce qui ne peut être d'uſage que pour de très-petites parties.

Si le terrein ſe trouvoit trop aigre, ſec & graveleux pour le charme, on pourroit y planter de l'érable avec les mêmes précautions, & en le buttant de 4 à 5 pouces; ce bois forme d'aſſez belles paliſſades, & réuſſit dans les terreins les plus maigres.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette, ſur la plantation des Noyers.

MESSIEURS,

Depuis quelque temps on commence à s'occuper de la plantation des arbres, (article trop négligé) mais je m'apperçois qu'on parle toujours des peupliers, du charme, des chênes, *&c.* & qu'on paroît oublier le Noyer, arbre qui eſt d'un grand rapport à tous égards. Les fruits qu'il produit ſe mangent ou dans la nouveauté, ou ſecs, ou confits, & de plus on en tire de l'huile qui ſert à différens uſages, & qu'on emploie à la cuiſine lorſqu'elle eſt nouvelle. Les Teinturiers ſe ſervent du brou, des racines & des feuilles. Enfin, le bois de noyer eſt employé dans la menuiſerie & l'ébénerie pour les ouvrages de propreté & même de ſolidité. Tant d'avantages réunis, devroient ſans doute engager à planter plus de noyers qu'on ne fait.

Voici la maniere de multiplier cet arbre, ſuivant les Mémoires de la *Société d'Agriculture de Rennes.*

» Lorſqu'on veut ſemer des noix, on » doit en automne, ranger par lits avec du

» ſable, dans des manequins ou dans des » bariques, des noix de l'année. On com- » mence par un lit de ſable de deux doigts » d'épaiſſeur, ſur lequel on met un lit de » noix, qui eſt recouvert d'un lit de ſable pa- » reil au premier, ce qui ſe continue juſqu'à » ce que le manequin ou la barique ſoient » pleins. Cette préparation a pour but de » faire germer les noix avant que de les » ſemer. On les couvre dans cet état juſqu'au » mois de Février ou au commencement de » Mars, dans quelqu'endroit qui ſoit à l'abri » de la gelée.

» Lorſqu'on les tire du ſable, on doit » couper ou caſſer les germes ou radicules » qui ont pouſſé pendant l'hyver, afin que » les arbres n'ayent point cette groſſe racine » connue ſous le nom de *pivôt*, qu'on eſt » forcé de couper lorſqu'on les tranſplante, » opération qui eſt toujours nuiſible aux ar- » bres. On ſeme enſuite les noix à deux pieds » & demi de diſtance l'une de l'autre, dans » de la terre bien ameublie & bien nétoyée.

» Il faut laiſſer les noyers dans la pepiniere » juſqu'à ce qu'ils ayent un pouce de dia- » metre, à 5 à 6 pouces de terre. Plus ils » ſont jeunes lorſqu'on les tranſplante, » mieux ils réuſſiſſent. Ils doivent alors être » plantés à 30 pieds l'un de l'autre, & gar- » nis de tuteurs & de broſſailles pour les » mettre à l'abri du bétail. Il faut porter au » fonds de chaque foſſe 18 ou 20 pouces de » bonne terre.

» Quoique le noyer vienne dans toutes » ſortes de terreins, il réuſſit incompara- » blement mieux dans ceux qui ſont gras, » & en général dans toutes les terres qui » ont du fond. Il ne faut le planter ni en » maſſifs, ni dans les terres cultivées, parce » qu'il nuit aux végétaux; mais on en fait » de très belles avenues. Au reſte comme » il demande à être iſolé, on ne pourroit » mieux faire que d'en mettre dans des » *pâtis* & même dans des landes. Ce ſeroit » le moyen de tirer un grand profit de ter- » reins qui ſont preſqu'entiérement perdus » pour le Propriétaire & pour le Public.

Annonce de Livre.

Conjectures ſur l'électricité médicale, avec des recherches ſur la colique métallique. Par M. Gardane, Docteur-Régent de la Faculté de médecine de Paris, *&c.* vol. in-12 de près de 300 pages. A Paris, chez la veuve d'Houry, 1768.

A peine eut-on connu l'électricité, qu'on s'en occupa avec une eſpece d'enthouſiaſme ſingulier, & l'on ne négligea aucune circonſtance pour voir ſes différens effets. Les Médecins crurent qu'ils pourroient en tirer un parti avantageux en faveur de l'humanité affligée de maladies. Trop convaincus que les remédes ne ſont qu'un mal néceſſaire, ils auroient été flattés de guerir les malades ſans l'uſage des drogues; mais par une ſorte de fatalité, les expériences furent d'abord négligées, & bientôt après elles ceſſerent entiérement. Quelques mauvais ſuccès les firent ſans doute abandonner. M. Gardane perſuadé de la ſolidité de celles qui avoient été faites, ſemble n'avoir entrepris ſon ouvrage que pour réveiller les eſprits, & engager les Phyſiciens à faire de nouvelles tentatives. Il raſſemble en conſéquence tous les miracles opérés dans divers pays par l'électricité ſur les paralytiques, les apoplectiques, *&c.* & il paroît en conclure que la médecine pourroit en tirer un grand avantage.

» Laiſſons à M. Pivati le ſoin de tranſmet- » tre des particules médicamenteuſes par le » conducteur de l'électricité; que M. Bian- » chi eſſaie de les faire pénétrer dans l'inté- » rieur des électriſés, en les appliquant di- » rectement ſur la peau; pour nous, cher- » chons plutôt à ſoutenir l'action des médi- » camens intérieurs par la force électrique, » & puiſque ce moyen ſemble promettre » des ſuccès plus marqués, ne l'excluons qu'a- » près en avoir bien reconnu l'inutilité.

Suivant le ſyſtême de M. Gardane, les doſes médiocres de drogues, ſecondées par l'électricité, feroient des effets ſuffiſans, ſouvent même plus marqués, & fatigueroient moins les malades, en particulier les hyſteriques & les hypocondriaques. C'eſt ſur-tout dans la colique métallique, que l'Auteur voudroit qu'on joignit les remédes à l'électricité. Cette colique attaque principalement les Peintres & les Plombiers.

La deſcription de cette funeſte maladie, & les diverſes méthodes de la traiter, forment la plus grande partie de l'ouvrage que nous annonçons. L'Auteur y juſtifie la maniere de la traiter à la Charité de Paris, & réfute celle de M. Haen.

Nous n'entrerons point dans ces détails

qui ne ſont point de notre reſſort, & nous nous contenterons d'indiquer, d'après l'Auteur, un préſervatif à cette maladie.

» On ne ſçauroit, dit M. Gardane, rendre trop communs les moyens d'éloigner » une maladie ſi redoutable. Tout l'art conſiſte à manger le matin, avant que de ſe » mettre à l'ouvrage, du lard avec du pain » bis, & même d'en faire uſage dans le repas. C'eſt en uſant de cette précaution » qu'on ſe garantit de la colique de plomb. » On aura le même avantage en faiſant uſage » du lait, & ce dernier moyen eſt indiqué » par Paracelſe. Nous croyons même devoir » recommander à ceux qui travaillent les » métaux, de ſe mettre au lait pour toute » nourriture, lorſqu'ils ſe voient menacés de » tremblement. Il n'eſt pas douteux qu'en » nourriſſant l'eſtomach d'un aliment graiſ- » ſeux, & le lubrifiant ainſi, ce viſcere ne » ſoit à couvert de l'impreſſion ſiccative de » la chaux du plomb; & ſi l'effet des parti- » cules métalliques eſt une fois corrigé dans » l'eſtomach, les inteſtins n'en auront plus » rien à craindre.

On voit par le ſimple expoſé que nous venons de faire de cet ouvrage, de quelle utilité il eſt pour les jeunes Médecins & Chirurgiens qui ſe trouvent tous les jours dans le cas de traiter des malheureux attaqués de la colique de plomb.

AVIS.

Une Compagnie a entrepris depuis pluſieurs années l'exploitation d'une forêt en ſapin, ſituée au Montdor, Province d'Auvergne, & elle envoie annuellement à Bordeaux une quantité de bois de toutes eſpeces & proportions, reconnus par ceux qui en ont fait uſage, ſupérieurs en qualité pour la charpente à tout autre bois, même à celui du Nord, étant plus fort & moins pliant. Mais comme il y a différentes eſpeces de ce bois, provenant d'autres forêts, de qualité & proportion inférieure au premier, dont quelques Marchands font acquiſition, & le font paſſer avec celui qu'ils ont d'ailleurs; ce mélange pouvant préjudicier à l'idée qu'on doit avoir de celui d'Auvergne, on prévient toutes perſonnes qui ſont & ſeront dans le cas d'en avoir beſoin, que le chantier eſt ſur les glacis du Château-Trompette, & ſont priés de s'adreſſer à MM. *Gouffrans Freres & fils aîné de l'aîné*, demeurant aux Chartrons.

Et même pour accréditer & faire connoître la qualité du ſuſdit bois, on le donnera à raiſon de vingt-deux ſols le pied cube, les planches de neuf à dix pieds de long, ſur un pied de large, dix-huit lignes d'épaiſſeur, 140 liv. les cent vingt-ſix planches; celles de douze pieds 150 liv. & plus, en proportion des longueurs; on prévient les Mariniers qu'il y a de petits matéraux, manches de gaffe & autres, dont on fera un prix raiſonnable. On pourroit, en faveur des perſonnes qui en prendroient une quantité & en procureroient le débit, prendre des arrangemens particuliers.

VENTE DE BOIS.

Quatre cents cinquante-ſept arpens, vingt-huit perches de futaye à vendre dans les bois d'Uſay, dépendans de la terre de Saint Amand en Berry, entre Bourges & Saint Amand, à vendre cette automne; on s'adreſſera à Saint Amand en Berry, à M. Bonnet de Sarzay, Maître des Eaux & Forêts, ou à M. Vallet, Procureur Fiſcal, & pour voir ladite vente, au nommé Chavignon, Garde dudit bois d'Uſay. On indiquera au moins un mois d'avance le jour précis de la vente.

COMMERCE.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 1^r. Mai 1768,

Qui accordent à l'Iſle de Cayenne & à la Guyane françoiſe, la liberté de commerce avec toutes les Nations, pendant douze ans.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront; SALUT. Entre les différens objets dont nous nous ſommes occupés pour porter les Iſles & Colonies françoiſes, au degré de proſperité dont elles ſont ſuſceptibles, & étendre par leur culture le commerce de notre Royaume, nous avons recherché les cauſes du peu de pro-

grès de la Colonie de la Guyane françoiſe, depuis ſon établiſſement, quoiqu'on dût mieux eſpérer de la fertilité du ſol de cette partie de l'Amérique méridionale ; nous avons reconnu que cette Colonie, délaiſſée par le commerce du Royaume, qui s'eſt porté tout entier vers nos Iſles du Vent & ſous le vent de l'Amérique, & cependant toujours aſſujettie, comme ces Iſles, aux loix prohibitives du commerce étranger dans nos Colonies, n'avoit pu dans cet état recevoir d'aucune part les ſecours néceſſaires au progrès de ſes cultures; en conſéquence nous avons jugé qu'il étoit néceſſaire de lui accorder pour un temps limité, la liberté entiere & abſolue de commerce avec toutes les Nations. A ces cauſes, *&c.*

ARTICLE PREMIER.

Les Navires étrangers auront pendant 12 ans la liberté d'aller en l'Iſle de Cayenne, au ſeul Port de ladite Iſle, y décharger & commercer leurs cargaiſons, de quelque nature qu'elles ſoient, en faire l'échange, tant avec les denrées du crû de ladite Iſle de Cayenne & de la Guyane françoiſe, qu'avec toutes denrées & marchandiſes d'Europe, en payant ſeulement un pour cent de la valeur, ſoit des marchandiſes importées, ſoit de celles qu'ils exporteront de la Colonie.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE BORDEAUX, *le 9 Juin 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 49 à 50 ℔, ſeconde ſorte, 46 à 48, troiſiéme ſorte, 42 à 44, quatriéme ſorte, 38 à 40, petits ſucres, 37 à 38, communs, 34 à 36, tête, 30 à 32. Sucre brut le quintal. de Léogane, 25 à 32, du Cap, 24 à 30, de Saint-Louis, 22 à 28, de la Martinique, 20 à 27. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 16 ß 6 d., d°. marchand, 16 à 16 ß 3 d., d°. vieux, 15 à 15 ß 6 d. Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 15 ß 6 à 9 d., d°. marchand, 15 à 15 ß 3 d., d°. vieux 15 à 15 ß 3 d. indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 6 ℔ 10 à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 10 ß, d°. marchand, 5 ℔ 7 à 8 ß, d°. ordinaire, 5 à 5 ℔ 2 ß; coton S. Domingue, le quintal, 115 à 120 ℔, d°. de la Martique, 100 à 110 ℔, gingembre gris, 22 à 23 ℔, canefice, 40 à 50 ℔, cuirs tanés, 50 à 80 ℔, d°. en poil 20 à 40 ℔ rocou, 28 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 6 d. à 13 ß; ſyrop de rafinerie, le quintal, 10 ℔ 10 ß à 11 ℔. Eaux de vie, 130 ℔ les 32 veltes.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 18 Juin 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	714		*marc.*
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	712		
Ducats à	97		
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	à 98 5	*once.*
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	15	
Piaſtres . . 48 ℔ 10	à 12 ß 6 d.		

POMPES DU SIEUR THILLAYE.

Les Jugemens de préférence que l'Académie des Sciences a accordés aux pompes du ſieur Thillaye, Pompier privilégié du Roi, demeurant à Rouen; après l'examen qu'elle en a fait en 1746, 1749 & 1752, & les expériences comparatives de 1756 & 1762, à la requiſition des Miniſtres, n'ont point été ſans fruit; la confiance du public en a été ſa récompenſe, & cette récompenſe a ſoutenu ſon zele, ſon ardeur & ſon émulation dans le travail pour enfanter de nouvelles découvertes.

Il vient d'exécuter une pompe d'une nouvelle eſpece dont le produit réſultant des principes de l'Académie, eſt près du double d'une pompe ordinaire. La conſtruction de cette nouvelle pompe, réduite à la ſimplicité de l'exécution, lui a déjà mérité le bon accueil du public & l'eſtime des perſonnes éclairées dans cette partie dans le cours d'expériences publiques qu'il a faites de toutes ſes pompes à Paris, au mois de Mai dernier.

Il a invité les curieux & ſes concurrens à ſe trouver à ſes expériences, & notamment M. *Darles de Liniere*, qui aſſure, *page 7* d'un de ſes avis publics imprimés en 1766, *que l'abondance du produit de ſes pompes à incendie, eſt infiniment ſupérieur à tout ce qu'on a vu juſqu'à ce jour, ſans jamais avoir*

à craindre que leur action ſoit interrompue dans le travail. . . que les pompes dont on ſe ſert actuellement, ne donnent qu'un filet d'eau plus propre à irriter qu'à éteindre.

M. *Barre de S. Venant*, du Cap, a été le premier à détruire ſes aſſertions par des obſervations auſſi juſtes que bien réflechies, inſérées dans les Feuilles Américaines, du 25 Février & 4 Mars de l'année précédente. Il ne s'eſt pas contenté de cela, il a donné la preuve de ſes obſervations & combinaiſons, par les expériences qu'il fit faire le 18 Avril ſuivant d'une pompe du ſieur de Liniere, que Monſieur Fontaine, du Port de Paix, avoit fait venir de ſa Manufacture; & par le certificat de ladite expérience, ſigné MM. le Comte de *Villeneuve*, *Touvet*, *Gracet & Fontaine*, il demeure conſtant que les produits de ladite pompe ont rendu moitié moins que les produits énoncés : leſdits certificats ſe trouvent dans la Feuille Américaine du 13 Mai de l'année derniere. M. *Barre de S. Venant* ajoute *qu'il eſt malheureux pour M. de Liniere, qu'on ait publié des Mémoires auſſi faux & auſſi remplis d'abſurdités, & des produits ſi exagérés.*

Ces aſſertions ont été pareillement détruites par les expériences que MM. les Officiers Municipaux de la Ville d'Amiens ont fait faire publiquement le 19 d'Août dernier, d'une pompe de M. *de Liniere*, & en ſa préſence, en concurrence d'une de la Fabrique du ſieur Thillaye, de pareil diametre environ, la pompe de M. *de Liniere*, manœuvrée par 8 hommes, comme celle du ſieur Thillaye, & qui étoient les mêmes, porta l'eau de 60 à 65 pieds avec un ajutage au plus de 5 lignes, & celle du ſieur Thillaye, au contraire, la porta de 80 à 100 pieds, ſans l'aide d'aucuns boyaux de cuir, avec un ajutage au moins de 6 lignes, & en conſéquence de l'effet ſupérieur de la pompe du ſieur Thillaye, qui fut eſtimée à près d'un tiers, & de l'examen public qui fut auſſi fait de toutes les pieces qui la compoſent, MM. les Officiers municipaux conclurent par préférence le marché avec le ſieur Thillaye, pour deux pompes qu'il leur reſtoit à faire acquiſition. M. *Dupleix*, Intendant de Picardie, approuva le marché & la délibération en conſéquence.

MM. les Thréſoriers de France de la même Ville, témoins des ſuſdites expériences, donnerent la préférence unanimement au ſieur Thillaye pour l'acquiſition d'une pompe du prix de 1600 ℔, & ſix autres Notables, à leur imitation en firent auſſi acquiſition pour leur ſûreté.

On trouve dans le magaſin au Couvent des Feuillans de la rue S. Honoré à Paris, des ſceaux d'oſier maſtiqués qui ſont très-commodes, & qui ſont à très-bas prix.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 18 Juin 1768.*		MARSEILLE. *le 8 Juin.*		NANTES. *le 9 Juin.*		CADIX. *le 31 Mai.*	
Amſterdam,	54 7 8e	Londres,	31 3 8	Amſt.	55 ½	Paris,	76 ½
Londres,	31 5 8e	Amſt.	54 ¼			Amſt.	97
Hambourg,	177 ¼	Cadix,	15 7	Londres,	31 ¾	Lond.	40 ¼
Madrid,	15 4 6	Madrid,	15 8			Madrid.	au pair.
Cadix,	15 2 6	Livourne,	97	Flandres,	57 5 8e		
Livourne,	96	Naples	86			MADRID. *le 30 Mai.*	
Lyon,	¼ Ben	Gênes,	95 ½	Hambourg,	176 ¾	Paris,	15 10
		Paris,	½ p ⅌ b.			Londres,	40 ¾
		Lyon. P.	½ p ⅌ b.	Paris,	¾ p ⅌ p.	Amſterd.	96 ½
		Montpellier,	au pair.				
		Piaſtres,	49				

Navires en armement.

DE NANTES, *le 10 Juin 1768.*

Les Navires le *Quaker*, de 350 tonneaux, Capitaine *Viau*, Armateurs MM. *Arnous* ; & la *Marie-Anne*, de 60 tonneaux, Armateur M. *Bouteiller*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Port-au-Prince & Léogane, le ſecond pour Guinée.

DU HAVRE, *le 12 Juin.*

Le Navire François le *Staniſlas*, de 350 tonneaux, Capitaine *Prevoſt*, du Havre, eſt en charge dans ce Port pour le Cap François, & partira à la fin de Juillet.

Le Navire Étranger le *Jeune Reygner*, Capitaine *Claas Hendrick*, eſt auſſi en charge dans ce même Port pour Amſterdam, & partira le plutôt poſſible, Interprete M. *Houſſaye.*

DE BORDEAUX, *le 6 Juin.*

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numéros 111, le *Comte de Dennery*, Armateurs MM. *Deſieux* freres, Courtier le ſieur *Jude* ; 112, le *Marquis de Marigny*, Armateurs MM. *David-Gradis* & fils ; 113, l'*Économie*, Armateur M. *Faures* ; 114, l'*Angelique*, Armateur M. *Boyer Fonfrede* ; 115, l'*Hercule*, Armateur M. *Sage* ; 116, le *Voltigeur*, Armateurs MM. *David-Gradis* & fils, Courtier pour ces cinq Navires le ſieur *Chevret* ; 117 le *Surveillant*, Armateur M. *P. Menoire* ; 118, la *Marquiſe de Chantilly*, Armateur M. *Chevalier Mathieu*, Courtier le ſieur *Guimounet* ; 119, le *S. Jacques*, Armateur M. *Dambourgés*, Courtier le ſieur *Chevret* ; 120, la *Toiſon d'or*, Armateurs MM. *Letellier* freres ; 121, le *Saint Alexis*, Armateurs MM. *Dubergier* freres, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre* ; 122, l'*Amitié*, Armateurs MM. *Bounin & Luſſaud*, Courtier le ſieur *Jude* ; 123, la *Minerve*, Armateurs MM. *Oudry Laboubée*, Courtier le ſieur *Chevret* ; 124, l'*Aimable Jeanne*, Armateur M. *Bonnaſe*, Courtier le ſieur *Guimounet* ; 125, le *S. Jean-Baptiſte*, Armateur M. *Mathieu*, Courtier, le ſieur *Delmeſtre* ; 126, le *Théſée*, Armateurs MM. *Bethman & Deſclaux* ; Courtier le ſieur *Chevret* ; 127, le *Diogene*, Armateurs MM. *Feger* freres, Courtier le ſieur *Guimounet* ; 128, la *Précieuſe*, Armateur M. *Seguy* ; 129, l'*Hermione*, Armateurs MM. *Baux* freres, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret* ; 130, le *Jeune Louis*, Armateur M. *Hugues Lapierre*, Courtier le ſieur *Guimounet* ; 131, la *Marie-Catherine*, Armateur M. *Lacauſſade*, Courtier le ſieur *Jude* ; 132, la *Providence*, Armateur M. *Mallac*, Courtier le ſieur *Chevret* ; 133, le *Marquis de Caumont*, Armateur M. *Armand Lafargue.*

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Juin.
De Courmont,	18^e.	M.	23
De la Garde,	29^e.	t. let.	23

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
Ac. des Indes.	1270	1267 ½	1262 ½ 60
Emp. de la Com.	427		427
Prom. à 5 p ⅔.		16 ½ 5^m. 15 ½	15
Prom. à 4 p ⅔.	39 ½	39 ½	40
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	910	907 ½	907 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	8 7 ½		
3^e. Loterie.	3 ½	2 ½	2 ½
Annuités.	340	339	
Coup. d'An.	67 ½	67 ½	67 ½
Emp. de 50 mil.	36 ½ 37	37 ½	37 ½
Emp. de 30 mil.	38 ½	38 ½	38 ½
Col. 1759.	37		
Canada.	44 ½ 10m	45	44 ½
4^e. L. Epoques	8. 11^e. 12 ½	8. 11^e. 12 ½	8. 11^e. 12 ½
Nouette.	36 ½	36 ½ 37	37
Ac. de la caiſſe		1192 ½	
CONTRATS tirage de la C.	1^e. t 405 5^e 340	3^e. 354. 5^e. 340	1^e. 405 2^e 380. 3^e 354 4^e. 340. 5^e. 340
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 50.

De S^t. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Port au Prince, le 24 Février 1768, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 52 liv.; celui de la ſeconde, 48 liv.; celui de la troiſième, de 42 à 45 liv.; le commun, 36 liv.; le brut, de 26 à 27 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 à 7 liv.; le café nouveau, de 19 à 20 ſols; le coton, de 160 à 170 liv.

A Leogane, le même jour, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 50 à 54 liv.; celui de la ſeconde, de 46 à 50 liv.; celui de la troiſiéme, 42 liv.; le commun, 36 livres; le brut, 26 livres; l'indigo bleu, 6 livres 10 ſols; le cuivré, de 5 livres 15 ſols à 6 liv.; le café nouveau, de 19 à 19 ſols 6 deniers; le coton, de 175 à 180 liv.

A Saint Marc, le 26, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 50 à 55 liv.; celui de la ſeconde, de 40 à 45 liv.; celui de la troiſième, de 36 à 40 livres; le brut, de 26 à 27 liv.; le café nouveau, de 18 à 19 ſols; le vieux, de 16 à 17 ſols; le coton, 150 liv.

Au Cap, le 29, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 65 à 66 liv.; celui de la ſeconde, de 54 à 58 liv.; celui de la troiſiéme, de 44 à 52 liv.; le commun, de 32 à 40 liv.; le brut, de 27 à 30 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 8 livres; le cuivré, de 5 livres 15 ſols à 6 livres 5 ſols; le café nouveau, de 19 à 21 ſols; le vieux, de 16 à 18 ſols; le coton, 150 à 160 livres; les cuirs, de 7 liv. 10 ſols à 8 livres; les piaſtres gourdes, 36 pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Port-au-Prince, ledit jour 24 Février 1768, le vin vieux, de 150 à 160 liv.; le nouveau, 140 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, 60 liv.; la commune, de 45 à 50 liv.; le bœuf ſalé, 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, 30 livres *l'ancre*; l'huile, 24 livres *la cave*; le ſavon, 70 livres *le cent.*

A Leogane le même jour, le vin, de 150 à 160 livres; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, de 60 à 65 liv.; la commune, 48 liv.; le bœuf ſalé, 75 liv. *le baril*; le beurre, 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, 27 liv. *l'ancre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

A Saint Marc, ledit jour 26, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 70 livres; la commune, 50 liv.; le bœuf ſalé, 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 livres *l'ancre*; le beurre, de 20 à 25 ſols *la livre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 90 à 110 liv. *le cent.*

Au Cap, ledit jour 29, le vin vieux, de 150 à 180 liv.; le nouveau, de 110 à 140 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, de 60 à 66 liv.; la commune, de 48 à 55 liv.; le bœuf ſalé, de 60 à 70 l. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 33 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, de 21 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 70 à 75 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, de 12 à 13 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, 18 den.; le coton, de 36 à 40 deniers.

A Leogane, le ſucre blanc, 12 deniers; le brut, 13 den.; l'indigo, de 21 à 27 deniers; le café, de 15 à 16 deniers; le coton, de 36 à 40 deniers.

A Saint Marc, le ſucre blanc 12 den.; le brut, 14 deniers; l'indigo, 30 deniers; le café, de 15 à 16 deniers; le coton, 48 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 10 à 12 den.; le brut, de 13 à 16 den.; l'indigo, de 24 à 36 den. le café, de 14 à 18 den. le coton, de 28 à 30 den.

Du Havre, *le* 12 *Juin* 1768.

Arrivée *de Navires.*

Du 7 au 12 Juin 1768, il eſt entré dans ce

(a) *Ce Navire eſt de retour de la Côte de Guinée; il étoit parti du Havre pour ce voyage le 3 Septembre*

Port 7 Navires François & 2 Etrangers ; ſçavoir, des premiers, la *Diane*, (a) Capit. *Vannier* ; l'*Aimable Genevieve*, (b) Capit. *le Golfe*, venants tous deux du Cap avec ſucre, café, indigo, &c. ; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean Turbé*, de l'Iſle Dieu, venant de la Foſſe en Poitou ; le *Papillon*, auſſi de l'Iſle Dieu, ainſi que le ſuivant, Capitaine *Luc Moiſeau* ; le *S. Eſprit*, Capitaine *Jean Michaud*, venants tous deux de Nantes ; le *Gonidec*, Capitaine *Violant*, d'Audierne, venant de ce même endroit ; le *Symbole de la Paix*, Capit. *Bequet*, venant de Marans, tous chargés de froment, ſeigle, avoine, orge & feves ; des Etrangers, la *Nouvelle Compagnie*, Capit. *Lacharias Sinoor*, de Maesſluys, venant de Schiedam, chargé de ſeigle, le *Pénitent*, Capitaine *Femult*, Anglois, venant de Wittehawen, en Angleterre, chargé de 202 boucauts de tabac pour Paris.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 1 Navire François & 3 Etrangers ; ſçavoir, le *Romain*, Capitaine *Poitevin*, allant à Rouen avec le reſte de ſon chargement de Bordeaux ; la *Jeune Marie*, Capitaine *Jelle de Boer*, allant à Amſterdam ; la *Dame Cecile*, Capitaine *Janſen*, allant à Hambourg, chargés tous deux de ſucre, café, cacao & un peu d'indigo ; la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Claas de Jong*, allant à Roterdam, chargé de bois de campêche.

DE L'ORIENT.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, le *Beaumont*, eſt entré dans ce Port le 10 Juin 1768, venant de la Chine, & chargé de thé, rottins, ſquine & ſoieries diverſes.

On attend de jour en jour l'arrivée de la Flute l'*Outarde*, venant de l'Iſle de France.

DE BAYONNE.

Exportation.

Du 23 au 31 Mai 1768, il a été exporté de cette Ville, par 2 Bâtimens Eſpagnols, 1 Hollandois & 4 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Louanco*, 800 conques de bled d'Inde ; pour *Saint-Ander*, 800 conques dito ; pour *Seville*, 2570 pieces de bois d'orme ; pour *Nantes*, 73 pains 85 milliers de réſine, 45 bariques 48 demi-barils de goudron, 10 balles de réglisſe & 200 planches de pin ; pour *Vannes*, 28 milliers de réſine & 2500 planches de pin ; pour *Heanebon*, 73 milliers de réſine & 150 planches de pin.

Importation.

Il eſt entré dans ce même Port, & dans le même eſpace de temps, 4 Navires Eſpagnols, dont 3 venants de Saint-Jean-de-Luz & 1 de Saint-Sébatien ſur leſt en ſable, & 5 François, dont 1 venant de Saint-Ander, 1 de l'Orient, tous deux ſur leſt en pierre, 1 de Saint-Ogne avec 3000 citrons, 1 du Havre avec 260 balles de lin, & 1 de Saint-Gilles avec 25 muids de ſel.

DE MARSEILLE.

Arrivée *de Navires.*

Du 1 au 6 Juin 1768 il eſt entré dans ce Port 37 Bâtimens François & 9 Etrangers ; des premiers, 2 venoient du Cap François ; ſçavoir, le *Duc de Choiſeul*, Capitaine *François Rouden*, de Marſeille ; & la *Parfaite Union*, Capitaine *Jean-Louis Abeille*, de la Ciotat ; les autres venoient de la Rochelle, de Lisbonne, de Saint Pierre & Miquelon, de Cadix, de Souſſe, de Sainte-Croix en Barbarie, de Tripoli, de Seide, d'Alexandrette, d'Alexandrie, d'Acre, de Salonique, de Corron, de Majorque, de Mahon, de Carthagene, de Caſtellamare, d'Almerie, d'Amalmazaron, d'Alicante, de Naples, de Civita Vechia, de Livourne, de Sardaigne, de Corſe, de Genes, de Nice, de Collioure, de Pont, d'Aiguemortes, d'Agde & de Frejus, chargés de diverſes marchandiſes.

1766, *& il eſt revenu du Cap en 55 jours de traverſée.*

(b) *Ce Bâtiment, qui étoit parti du Havre le* 13 *Juin* 1767, *ſous le commandement du Capitaine* le Tellier, *a perdu ce Capitaine, qui eſt mort dans ſon voyage en allant ; le Navire a été* 66 *jours dans ſa traverſée de retour, & il eſt entré de relâche dans la Baye Saint Yves en Angleterre, où il a reſté* 36 *heures.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.